



Avril 2010
Volume 37

DANS CE NUMÉRO :	
Mot du directeur général	1
Procédures à suivre en contestation municipale	2
Guide d'identification	3
Mot de Johanne Raynaud - Massy-Forget Relations Publiques	3
Info prix	4
Nouvelles brèves	4 - 5

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Vous avez été nombreux à venir nous rencontrer lors des quatre séances de secteurs qui ont eu lieu au début de février. Cela nous a permis de vous faire une synthèse de la situation du marché, de mieux faire comprendre la convention de mise en marché en bleuetière, de vous écouter par rapport à vos attentes et de discuter des défis qui nous touchent présentement et que nous aurons dans le futur. En somme, je crois que cela a été une activité appréciée de part et d'autre.

Beaucoup de questions ont été soulevées quant aux prix du bleuët et en particulier du bleuët congelé vendu au détail sous les marques maison comme « *Le Choix du Président* » chez Provigo, « *Nos Compliments* » chez IGA ou autres. Lors de l'émission RDI Économie du 11 mars 2010, il en a été question et commenté par un économiste qui mentionnait entre autres le contrôle des prix des produits emballés sous les marques maison par les grandes chaînes d'alimentation.

Dans un tout autre ordre d'idée, je souhaite vous rencontrer en grand nombre le 17 avril prochain, à l'Hôtel du Jardin de St-Félicien, à l'occasion de nos assemblées générales annuelles (producteurs et membres).

En terminant, le printemps étant déjà arrivé, je souhaite à chacun et chacune une excellente période de travaux dans vos champs.

Bien à vous,

Daniel Simard

PROCÉDURE À SUIVRE EN CONTESTATION MUNICIPALE

Comme plusieurs d'entre vous nous ont demandé quelle est la façon de faire afin de contester l'augmentation de votre rôle d'évaluation foncière, nous avons pu obtenir la procédure suivante :

En première étape, vous devez demander auprès de la MRC ou de la municipalité concernée, la fiche d'évaluation détaillée. Cette fiche indique les détails des valeurs inscrites au compte de taxes. Cette fiche permet de voir la valeur marchande à l'hectare employée ainsi que les superficies utilisées. De plus, elle montre le détail du calcul pour chacun des bâtiments évalués.

Chacun a le droit de consulter cette fiche, comme le mentionne l'article 79 de la Loi sur la fiscalité municipale.

En seconde étape, vous devez prendre rendez-vous avec l'évaluateur municipal pour lui demander sur quelles ventes il s'est basé pour évaluer le fonds de terre et les bâtiments.

Faites valoir vos arguments par rapport aux ventes utilisées. Si vous parvenez à une entente à l'amiable, l'évaluateur peut faire une correction d'office. S'il y a des erreurs de faits telles que des bâtiments démolis qui sont encore portés au rôle, on peut demander une correction.

En troisième étape, si aucune entente à l'amiable n'est possible, vous pouvez entreprendre une demande de révision de la valeur. C'est-à-dire, une demande formelle. Elle doit avoir lieu avant le 30 avril 2010, suivant l'entrée en vigueur du rôle.

Pour ceux dont le rôle est entré en vigueur en 2009, le délai de contestation est expiré.

En quatrième étape, l'évaluateur a jusqu'au 1er septembre suivant la demande de révision pour vous donner une réponse. Si la réponse vous satisfait, vous signez l'entente dans un délai de 30 jours suivant la réponse de l'évaluateur.

Si vous n'êtes pas satisfait, vous pouvez déposer une demande devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) dans un délai de 60 jours suivant la réponse de l'évaluateur (date d'envoi de la réponse).

La contestation doit porter sur le même objet que la demande de révision. Par exemple, si votre demande de révision porte sur la valeur du fonds de terre, la demande devant le tribunal ne peut être que sur la valeur du fonds de terre.

Dans tous les cas, le fardeau de la preuve est de la responsabilité du propriétaire, que ce soit à l'amiable, une révision administrative à la MRC, un recours devant le TAQ ou la Cour du Québec.

Espérant que cette procédure puisse vous être utile.

GUIDE D'IDENTIFICATION

Vous pouvez dès maintenant vous procurer le tout nouveau « **Guide d'identification - Alliés et ennemis du bleuets nain** », répertoriant les principaux insectes, maladies et végétaux liés de près à la production de bleuets.

Rendez-vous CRAAQ, au <http://www.craaq.qc.ca/Publications?p=32&l=fr&IdDoc=2161> ou téléphonez au 1 888 535-2537 afin d'en faire la commande.

MOT DE JOHANNA RAYNAUD - MASSY-FORGET RELATIONS PUBLIQUES



www.opdq.org

Le 17 mars dernier se tenait, à la Place Ville-Marie à Montréal, la Journée des diététistes/nutritionnistes organisée par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec. Lors de cette journée, différents exposants étaient présents afin d'offrir de l'information sur leurs produits ou services.

Cette année, le Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec était un des partenaires de cette journée.



Le Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec a fait appel à la diététiste Éliane Labonté afin de transmettre aux consommateurs de l'information sur les bienfaits des bleuets sauvages tant au niveau nutritionnel qu'au niveau de la santé.

Madame Labonté avait à sa disposition différents outils de communication tels que les brochures « Le pouvoir du bleu » en français et en anglais portant sur les bleuets sauvages du Québec et des questionnaires destinés à tester les connaissances des consommateurs.

Cette journée a offert une belle visibilité aux bleuets sauvages du Québec! Plusieurs centaines de personnes se sont arrêtées à notre kiosque d'information, se procurant le dépliant « Le pouvoir du bleu ».

INFO PRIX

Lors de nos rencontres de secteurs du mois de février, nous vous avons présenté un tableau des données sur le prix du bleuet en corymbe congelé f.o.b. Michigan (É.-U.) de janvier 2008 jusqu'à fin décembre 2009. On pouvait y voir la tendance à la baisse de 1,65 \$ à 0,65 \$, pour enfin toucher 0,70 \$ la livre en février pour le grade « A ».

Dans le bulletin du « Food Institute » du 22 mars dernier on mentionne que le prix d'aujourd'hui se situe tout près de 0,95 \$ la livre f.o.b Michigan (É.-U.).

Toujours dans le même bulletin, le « USDA » ou « Département de l'agriculture américaine » le gouvernement américain procéderait à l'achat de plus de 5 millions de livres de bleuets congelés pour les écoles et institutions gouvernementales américaines.

NOUVELLES BRÈVES

FORMATION G.P.S.

Le SPBQ aimerait connaître votre intérêt pour une formation collective portant sur l'apprentissage et les différentes applications du G.P.S. de navigation de type Garmin dans la production du bleuet.

Cette formation serait organisée en partenariat avec le Collège d'Alma et couvrirait les points suivants :

- ✚ Notion d'échelle;
- ✚ Projection cartographique;
- ✚ Fonctionnement d'un GPS de navigation;
- ✚ Localisation à l'aide d'un GPS de navigation;
- ✚ Relevé de position et navigation vers une position;
- ✚ Relevé de tracé linéaire et navigation en suivant un relevé;
- ✚ Relevé de tracé surfacique.

Les applications possibles pour les producteurs de bleuet sont les suivantes :

- ✚ Relevé des superficies couvertes par les bleuetières (acres ou hectares);
- ✚ Relevé des sentiers, brise-vents et autres éléments d'une bleuetière pour en faire une carte;
- ✚ Relevé des échantillons de sols;
- ✚ Relevé des zones de mauvaises herbes en vue de faire l'application d'herbicide de façon localisée;

NOUVELLES BRÈVES

FORMATION GPS (SUITE)

- ✚ Relevé des zones improductives (dunes, autres).

Les résultats de ces relevés peuvent être vus par différents logiciels, dont certains sont gratuits, comme Google Earth.

Pour obtenir la formation, nous devons connaître votre intérêt et constituer une banque de nom. Si cette formation vous intéresse, veuillez nous transmettre vos coordonnées au 418-276-6336.

Lorsque nous aurons une banque de noms suffisante à l'établissement de la formation, nous recommuniquerons avec les intéressés pour leur confirmer la date et les détails de la formation.

SONDAGE DU COLLÈGE D'ALMA

Le SPBQ a voulu connaître vos besoins en matière de formation de production de bleuets. Pour ce faire, nous avons donné le mandat au Collège d'Alma, d'élaborer un sondage permettant de déterminer vos besoins.

Nous vous demandons donc de prendre quelques minutes de votre temps pour répondre aux questions que vous trouverez dans le formulaire en annexe et de le retourner dans l'enveloppe préaffranchie également jointe.

La mise sur pied d'un programme de formation spécifique à la production du bleuet serait un atout de plus pour l'avenir de notre industrie.

**NOUS VOUS INVITONS À CONTINUER DE PRENDRE
DES NOUVELLES DE VOTRE SYNDICAT AU**

WWW.SPBO.CA





Collège d'Alma
EXPERTIS Formation continue

Le 6 avril 2010

Objet : Sondage sur vos besoins en formation

Cher producteur,
Chère productrice,

Le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec a mandaté le Collège d'Alma pour élaborer un sondage sur d'éventuels besoins en formation pour ses membres.

Il n'existe présentement aucune formation créditée concernant la production du bleuet au Québec. Le critère de base pour l'élaboration d'une telle formation est d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC). Pour se faire, un minimum de 400 heures de formation est requis. L'AEC est l'un des critères permettant d'obtenir une subvention à l'établissement de 20 000 \$ par la Financière agricole du Québec.

Afin d'être en mesure d'offrir une formation répondant à vos aspirations, nous vous demandons de **compléter le sondage** suivant et de nous le retourner par courriel à l'adresse suivante : lyne.bergeron@calma.qc.ca

Le Collège d'Alma est très heureux de participer à cette première. Nous comptons sur votre collaboration pour répondre en grand nombre. Nous vous reviendrons par la suite avec une proposition, qui, espérons-le, sera en mesure de vous satisfaire.

Merci de votre collaboration,

Lyne Bergeron
Conseillère pédagogique
EXPERTIS Formation continue
418 668-7948, poste 270
lyne.bergeron@alma.qc.ca

LB/lm

/p. j.

QUESTIONNAIRE AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS
FORMATION « EXPLOITATION D'UNE BLEUETIÈRE »

1. Dans quel secteur votre entreprise/organisation est-t-elle située?

- MRC Domaine du Roy
- MRC du Fjord
- MRC Lac St.-Jean Est
- MRC Maria-Chapdelaine
- Autre (spécifiez)

2. Quels domaines devraient être priorités dans l'élaboration d'une formation portant sur l'exploitation d'une bleuetière? Sélectionnez 10 sujets en ordre de priorité (1 à 10).

- Le bleuet : portrait de la production, anatomie et physiologie, tendance et marchés
- Évaluation du potentiel bleuet d'une terre
- Aménagement d'une bleuetière (méthode déboisement, broyage, équipements...)
- Pollinisation (choix pollinisateurs, emplacement, densité...)
- Sols et fertilisation (choix des engrais, application, doses, suivi)
- Dépistage des ennemis (mauvaises herbes, maladies, insectes)
- Lutte contre les ennemis des cultures (méthodes, réglages, application, suivi)
- Aménagement et entretien des brise-vent ou des bandes riveraines
- Gestion de la croissance (fauchage, brûlage)
- Gestion de la récolte (rendements estimés, organisation, pesée, logiciel de récolte)
- Comptabilité agricole
- Technologie GPS appliquée aux bleuetières
- Gestion agricole : économie, analyse technico-économique, budget, financement, ressources humaines, etc.
- Hygiène et salubrité à la ferme
- Traçabilité
- Autres (spécifiez)

3. Souhaitez-vous qu'une telle formation se déroule...

- À temps plein (400 h réparties sur 15 semaines)
- À temps partiel

QUESTIONNAIRE AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS
FORMATION « EXPLOITATION D'UNE BLEUETIÈRE »

Si vous avez répondu « à temps partiel » à la question 3, répondez aux questions suivantes, sinon passez à la question suivante.

4. Vous souhaitez que la formation se déroule à temps partiel, à raison :
- 2 jours/semaines pendant 30 à 35 semaines (≈ 9 mois).....
- 3 jours/semaines pendant 20 à 25 semaines (≈ 6 mois).....
- 4 jours/semaines pendant 15 à 20 semaines (≈ 5 mois).....

5. Quelle période de l'année priorisez-vous pour suivre une telle formation? Sélectionnez les mois de disponibilité en ordre de priorité (1= disponible à 7= moins disponible).

- Octobre.....
- Novembre.....
- Décembre.....
- Janvier.....
- Février.....
- Mars.....
- Avril.....

Commentaires :

6. Quelle période de la journée/semaine priorisez-vous pour suivre une telle formation ? Sélectionnez la période de disponibilité en ordre de priorité (1= disponible à 3= moins disponible).

- Jour.....
- Soir.....
- Fin de semaine...

Commentaires :

QUESTIONNAIRE AUX PRODUCTEURS DE BLEUETS
FORMATION « EXPLOITATION D'UNE BLEUETIÈRE »

7. Souhaitez-vous que cette formation comprenne des périodes d'apprentissage en milieu de travail (stages)

Oui.....

Non.....

Commentaires :

8. Y a-t-il un ou des emplois au sein de votre organisation pour le(s)quel(s) une formation sur **l'exploitation d'une bleuetière** est *souhaitable*?

Oui.....

Non.....

Expliquez :

9. Selon vous, quelles compétences devraient posséder un exploitant de bleuetière pour répondre aux besoins de votre organisation ?

Merci de votre collaboration!



Le contrôle des mauvaises herbes avec application localisée au GPS?

← C'est possible à partir de 3 250\$

Nouveaux moniteurs disponibles à prix avantageux!



Permet :

- Guidage GPS
- Autopilotage (option)
- Contrôle des rampes (option)
- Enregistrement des données
- Contrôle de produits



Systemes de guidage à partir de : 2 069\$



Et plus :

- Vente d'équipement
- Location
- Support technique
- Formation

Services de consultation :

- Microtopographie
- Cartographie
 - ✓ Plan de ferme
 - ✓ Plan de drainage
 - ✓ Plan de bleuetière
 - ✓ Autres



Avant d'acheter, informez-vous!

NLG
Nicolas Lavoie
Consultant en géomatique appliquée en agro-forestier
2510, boul. Saint-Jean-Baptiste
Chicoutimi (Qc) G7H 7W2

Cell. : (418) 718-8915
Télec. : (418) 549-0018
nic.lavoie@nlg-agf.ca
www.nlg-agf.ca

Vente d'équipement Support technique Cartographie